

souligne les tâches et les responsabilités du *United States Metric Board* qui devra coordonner et synchroniser l'extension du système métrique dans les divers secteurs de l'économie.

### Historique de la conversion au système métrique du Canada

L'intérêt que le Canada porte au système métrique s'est manifesté la première fois en 1870. Cette année-là, le Parlement a créé un comité dont le mandat était d'étudier les progrès réalisés par le Royaume-Uni dans l'établissement, au niveau international, d'un système décimal uniforme de mesures, de poids et de monnaie, et de faire rapport sur la façon dont un tel système pourrait être appliqué au Canada.

Voici un extrait du rapport du comité à la Chambre des communes: «En envisageant l'adoption prochaine du système métrique et en vue de familiariser les jeunes du pays avec ce système, le comité désirerait signaler à la Chambre qu'il serait opportun de suggérer au gouvernement de faire enseigner ce système dans toutes les écoles qui relèvent de lui, directement ou indirectement. Ce système est simple, facile à apprendre et à retenir, et les jeunes gens qui l'apprendront seront ainsi plus apte à comprendre le commerce avec les pays qui n'utilisent que le système métrique».

A la suite des recommandations du comité, le Parlement a adopté, en 1871, une loi ayant pour objet «d'autoriser l'utilisation du système métrique ou système décimal de poids et mesures». Cet événement a été relaté dans l'*Annuaire du Canada* de 1872-73: «Cette mesure a reçu un appui vigoureux et sincère à la Chambre des communes et son succès, non seulement en Grande-Bretagne, mais dans tout le monde civilisé, n'est qu'une question de temps». Par la suite, la Loi sur les poids et mesures adoptée en 1873 légalisait l'utilisation du système métrique dans le commerce.

En dépit de ce début encourageant, le Canada n'a pas beaucoup progressé vers le système métrique jusqu'à presque 100 ans plus tard. Toutefois, il a gardé un pied dans le camp métrique et un dans le camp pouce-livre, ce qui était en soi presque un tour de force. Par exemple, le Canada est devenu en 1907 le premier pays de l'Empire britannique, après la Grande-Bretagne, à signer la Convention du mètre et il a depuis participé aux activités du Bureau international des poids et mesures. En 1913, tous les instruments de précision étaient calibrés d'après le mètre. En 1951, le Parlement adoptait la Loi sur les unités de longueur et de masse qui définissait la verge comme une fraction du mètre international, et la livre comme une fraction du kilogramme international. Au même moment, le Parlement passait une nouvelle Loi sur les poids et mesures aux termes de laquelle les étalons de longueur et de poids devaient être calibrés et certifiés conformément aux dispositions de la Loi sur les unités de longueur et de masse. A peu près à la même époque, la Loi sur les unités électriques et photométriques précisait les définitions dans le domaine des mesures électriques et photométriques. Toutefois, la légalisation du système métrique n'en a pas rendu l'usage courant dans l'industrie et le commerce. Les unités métriques ont été utilisées dans une certaine mesure dans les domaines de la photographie, de l'optique, des sports, de l'électricité et de la pharmacie depuis de nombreuses années.

La question de la conversion au système métrique au Canada a été mise plus de l'avant à la fin des années 60, après que la Colombie-Britannique ait décidé en 1965 d'abandonner le système impérial en faveur du système métrique. Des démarches plus ou moins pressantes étaient faites auprès du gouvernement par des organismes de la nation aussi divers que l'Association des consommateurs du Canada, la Fédération canadienne des associations foyer-école et parents-maîtres, l'Institut agricole du Canada, la Chambre de commerce du Canada, la Fédération canadienne des enseignants, l'Association pharmaceutique canadienne, le Conseil canadien des ingénieurs professionnels, l'Institut de chimie du Canada, l'Institut canadien des ingénieurs, l'Association des hôpitaux du Canada et l'Association